



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Juillet 2019

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Jean Claude DESRUES, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Jessica BRETON, Priscilla ARVIN-BEROD, Stéphanie PERNOD, Franck PRADEL, Jean LABROUSSE

ABSENT excusé : Solange COOKE, Florence ENCINAS

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, ce, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur LEGOUX Philippe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la SEANCE du 10 juillet 2019

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2019, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 5 juin 2019 est adopté à l'unanimité des présents ou représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 10 juillet 2019

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION

DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre Administration-finances

1/ Création d'un poste d'infirmière puéricultrice

Monsieur le Maire explique la nécessité d'embaucher, pour les micro-crèches du village, une directrice. La candidate sélectionnée prendra ses fonctions le 1er septembre 2019. Sa formation d'infirmière puéricultrice est un atout majeur pour ce poste.

Approuvé à l'unanimité

2/ Biens de retour – réintégration

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), suite à la généralisation des conteneurs poubelles semi-enterrés, rend à la commune les mazots qui faisaient office de dépôt intermédiaire des déchets ménagers. La CCPMB a déclassé les mazots poubelles du patrimoine. La mairie va pouvoir finaliser les reventes desdits mazots aux particuliers. Il faut donc prendre acte de l'entrée au patrimoine de la commune et d'en autoriser la vente.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre foncier - urbanisme

3/ Acquisition foncier sentier piéton, future route du Nant du Praz – Centre ville

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du centre-ville, la Commune souhaite développer les déplacements doux et projette également de créer une nouvelle voie reliant la route de la Tonnaz à la RD 1212 et desservant le nouveau centre-ville.

A cet effet, il est également prévu la création d'un sentier piéton le long de la rive gauche du ruisseau du Praz.

Enfin le futur quartier du centre restructuré avec les quatre nouveaux bâtiments de promotion privée plus le pôle médical, les 12 logements locatifs sociaux en cours de construction nécessiteront une alimentation électrique supplémentaire.

A cet effet, ENEDIS demande à la commune l'implantation d'un transformateur électrique au sein de l'opération.

Monsieur le Maire propose de valider le principe des acquisitions foncières à M. Muffat-es-Jacques Rolland nécessaires à ces projets.

L'ensemble des emprises achetées par la mairie représente 2 205 m² pour un montant total de 104 445 €. Le prix au m² n'est pas homogène sur toutes les parcelles car elles sont classées en différents zonages du Plan Local d'Urbanisme et du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Approuvé à l'unanimité

4/ Acquisition parcelles cadastrées section B N°2458P et 2461P – Retenue collinaire et plan d'eau de Cassioz

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section B n°2458P et 2461P sont concernées par l'emprise du projet de plan d'eau. Le propriétaire a accepté la vente de l'emprise concernée par le projet au prix de 7,5 euros le mètre carré. Le document d'arpentage correspondant sera établi par le cabinet de géomètre Argéo. Les parties de parcelles qui seront acquises par la commune représentent 708 m² pour un montant de 5 310 €.

Approuvé à l'unanimité

5/ Servitude tout usage parcelle cadastrée section B 2460P – Retenue collinaire et plan d'eau de Cassioz

Monsieur le Maire explique qu'une partie de la propriété des consorts Allard reste en zone constructible et qu'elle fait l'objet d'un permis de construire avec la SARL Les Maisons Alain Métral. La voie d'accès du plan d'eau étant en partie prévue sur ladite parcelle, les consorts Allard et le promoteur vont signer une convention tripartite pour octroyer une servitude de passage au profit de la commune. Une rétrocession à la commune sera prévue après la réalisation des constructions.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre eau et assainissement

6/ Adoption du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement collectif et non collectif 2018

M. Pierre BESSY développe le rapport annuel de 30 pages de l'exercice 2018 et explique les points importants

- tarifs : ils restent stables avec de très légères baisses sur les redevances
- les prix d'assainissement restent stables
- le nombre d'abonnés a augmentés de 11 compteurs
- l'âge moyen des compteurs d'eau est expliqué afin de faire remarquer la bonne performance de cadence des changements de compteur, la commune ne comptant que 61 compteurs sur 626 qui ont plus de 10 ans.
- il est constaté en 2018 des pertes plus importantes que d'habitude, à hauteur de 48802 m³ d'eau. Le rendement, qui était toujours proche de 80%, est ainsi tombé à 72%. Cette anomalie, liée à plusieurs grosses fuites, ne devrait plus être constatée du fait des grands travaux de remise en état de l'ensemble des réseaux d'eau de la commune réalisés cette année. La colonne qui longe la RD1212 (près des Rafforts et Tirecorde) était une des plus problématiques. Elle est intégralement changée cette année.

Approuvé à l'unanimité.

Questions soumises a décision du conseil sur proposition de monsieur le maire et non inscrite à l'ordre du jour :

Aucune question

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises a décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

Communications et questions diverses

Roller Hockey : Monsieur le Maire et l'ensemble des élus félicitent Richard Aimonetto et Julien Thomas, membres du Roller-Hockey Club de Praz-sur-Arly, qui viennent de remporter le titre de Champions du Monde Masters. La mairie avait signé avec eux une convention « sportifs de haut niveau » en début d'année.

Travaux : M. Jean-Paul JACCAZ informe que les travaux le long de la RD1212, en direction de Megève, vont cesser à partir de vendredi. Les feux en alternat seront retirés. Le chantier reprendra après la saison d'été.

Monsieur le maire, constatant l'ordre du jour épuisé, lève la séance publique à 20h40.

Procès-verbal de séance dressé le 11 juillet 2019 par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du 10 juillet 2019.

Signé Philippe Legoux, secrétaire de séance



Vu pour être affiché le

conformément aux prescriptions de

l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

Le maire, Yann Jaccaz

